

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain située 90, chemin de Grange Blanche et appartenant à monsieur Berland.

Cette parcelle, qui couvre une superficie de 223 mètres carrés, est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, elle serait acquise :

- gratuitement pour 70 mètres carrés, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-273-96-C0036, délivré le 23 décembre 1996 ;

- au prix de 26 775 F pour le surplus de 153 mètres carrés, soit 175 F le mètre carré, suivant l'estimation des services fiscaux figurant sur le permis de construire ;

B - Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Vu le permis de construire n° 69 273 96 C 0036 en date du 23 décembre 1996 ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 211 200 - fonction 64 - opération 0034.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,